

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 mai 2024

**Sont présents ou représentés :**

***Au titre du 1<sup>er</sup> collège (particuliers)***

- Marie AGAM
- Jean-Daniel ARNAUD
- Nadine AUBOURG > pouvoir à Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Xavier AUBOURG > pouvoir à Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Dominique AUSSANT
- Berthe BAZIN-GIRAUD > pouvoir à Evelyne SOUIL
- Claire BILLIOTTE
- Christophe BLIGNY
- Alexis BONNEL
- Catherine BOURCIER > pouvoir à Alain LEBORGNE
- Elisabeth CHACCOUR > pouvoir à Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Jean-François COFFIN
- Martine DALDOS > pouvoir à Anne-Marie SLEZEC
- Yvette DATTEE
- Dominique DAVIOT
- Eliane DE BOURMONT – arrivée à 10h35
- Monique DE CLARENS
- Aude DE QUATREBARBES – arrivée à 10h35
- Jean-Claude DELPRAT > pouvoir à Jean-François COFFIN
- Sylvie DEPONDT
- Vincent DERKENNE > pouvoir à Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Annick DEVILLARD
- Guy DEVILLARD
- Michel DORION > pouvoir à Noëlle DORION
- Noëlle DORION
- Roseline DUMEY-LECOUR > pouvoir à Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Danièle DUPRAZ > pouvoir à Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Nicole DUQUESNE – arrivée à 10h40

- Brian FEINMAN
- Nicole FORICHON > pouvoir à Anne-Marie SLEZEC
- Maryse FRIOT
- Joël FRUNEAU > pouvoir à Mary FRUNEAU
- Mary FRUNEAU
- Roseline GIRET
- Eve GOLOMER > pouvoir à Anne-Marie SLEZEC
- Janic GOURLET
- Michel GRESILLE > arrivé à 11h30
- Claudine HANTZ
- Jeanne-Alberte HENRY-BIABAUD
- Emeline JEAN > pouvoir à Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Jean-Pierre JOLAS > pouvoir à Jean-François COFFIN
- Daniel JOUANNEAU
- Colette KELLER-DIDIER > pouvoir à Pierre CHEDAL-ANGLAY
- Marilyn KING > pouvoir à Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Bruno LAMBERTI
- Serge LAMARRE
- Claudine LANNEAU > pouvoir à Dominique DAVIOT
- Bernard LAVERNY > pouvoir à Jean-François COFFIN
- Alain LEBORGNE
- Anne-Marie LEGE-GERMAIN
- Philippe LEMETTAIS
- Jean-Luc LENOUVEL > pouvoir à Mary FRUNEAU
- Lucile LENOUVEL > pouvoir à Mary FRUNEAU
- Yves LESPINASSE > pouvoir à Yvette DATTEE
- Pascale LEVALLOIS > pouvoir à Dominique DAVIOT
- Simone LOMET
- Sylvie MENANT
- Philippe MOREL-CHEVILLET
- Chantal-Françoise MORINEAUX
- Jean-Marc MULLER
- Mady MULLER > pouvoir à Jean-Marc MULLER
- Martine NORMAND-ROQUESALANE
- Robert PICHOT – arrivé à 10h40
- Dominique PONGE
- Norbert REBMANN
- Philippe RICHARD – arrivé à 10h50
- Dominique ROBILLARD
- Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Pierre ROZIER > pouvoir à Philippe LEMETTAIS
- Françoise SIMON > pouvoir à Marie-Hélène ROCHER-LOAEC
- Anne-Marie SLEZEC
- Evelyne SOUIL
- Jean-Marie SOUIL > pouvoir à Evelyne SOUIL

- Alain TOPPAN
- Guy TOURNELLEC > pouvoir à Jean-Marc MULLER
- Claire VACHER > pouvoir à Mary FRUNEAU
- Luc VANDELDELDE
- Daniel VESCHAMBRE > arrivé à 10h50
- Jean-Christophe VILLAIN
- Elisabeth VITOU

Au collège 1 > de 74 à 81 adhérents présents ou représentés, selon les heures d'arrivée

***Au titre du 2e collège (associations)***

- L'Association « Atelier d'art floral de Rueil-Malmaison » représentée par Marie-Hélène DUFOUR > pouvoir à la Société Lyonnaise d'horticulture représentée par Jacques BONNARD
- L'Association des Auditeurs des Cours du Luxembourg représentée par Pierre CHEDAL-ANGLAY
- L'Association « ADIVET » représentée par Sophie ROUSSET-RIVIERE > pouvoir à l'association « HORTIS » représentée par Jean-Pierre GUENEAU
- L'Association « Dan Eden » représentée par Daniel CARBONNEL > pouvoir à la Société d'horticulture du pays d'Auray représentée par Yannick DERRIEN
- L'Association « Flora Occitania » représentée par Annie KULIKOWSKA > pouvoir à la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault représentée par André BERVILLE
- L'Association « Heian Kyo » représentée par Claire DELORT – arrivée à 11h25
- L'Association « HORTESIA » représentée par Jacques HENNEQUIN
- L'Association « HORTIS » représentée par Jean-Pierre GUENEAU
- L'Association « Le jardin du Mesnil » représentée par \*\*\*\*\* > pouvoir à la Société Lyonnaise d'horticulture représentée par Jacques BONNARD
- L'Association « JARDINOT » représentée par Jean-Marc MULLER
- L'Association « Les jardins des quatre saisons » représentée par Claudine LANNEAU > pouvoir à l'Association « JARDINOT » représentée par Jean-Marc MULLER
- L'Association « L'Ordre de Romarin » représentée par Claude VALENTIN
- L'Association des parcs et jardins de Languedoc-Roussillon représentée par Jean-Louis DOUILLET > pouvoir à la Société Lyonnaise d'horticulture représentée par Jacques BONNARD
- L'Association régionale de fleurissement de la région « Centre-Val de Loire » représentée par Jean-Pierre THEODON – arrivé à 10h20
- Le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées représenté par Luc VANDELDELDE
- La Société centrale d'horticulture de Seine-Maritime représentée par Marie-France DALLET
- La Société d'horticulture de Châlons-en-Champagne représentée par Alain GERARD
- La Société d'horticulture et des amis des jardins de Viroflay représentée par Jacqueline JOULAIN
- La Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture des Deux-Sèvres représentée par Jean-Dominique LOISEAU
- La Société d'horticulture et d'art floral de Saint-Nazaire représentée par Catherine ROY > pouvoir à la Société d'horticulture du pays d'Auray représentée par Yannick DERRIEN
- La Société d'horticulture des Deux-Sèvres représentée par Jean-Dominique LOISEAU > pouvoir à la Société d'horticulture du pays d'Auray représentée par Yannick DERRIEN

- La Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault représentée par Andre BERVILLE
- La Société d'horticulture de l'Indre – Flore et Vertumne représentée par Jean-Michel BRUNEAU > pouvoir à l'Association des auditeurs des cours du Luxembourg représentée par Pierre CHEDAL-ANGLAY
- La Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret représentée par Françoise WEBER > pouvoir à l'Association des auditeurs des cours du Luxembourg représentée par Pierre CHEDAL-ANGLAY
- La Société d'horticulture de Picardie représentée par Daniel CARBONNEL > pouvoir à la Société d'horticulture du pays d'Auray représentée par Yannick DERRIEN
- La Société d'horticulture de Haute-Savoie représentée par Annie KICHENIN
- La Société d'horticulture et des amis des jardins de Viroflay représentée par Jacqueline JOULAIN
- La Société d'horticulture du pays d'Auray représentée par Yannick DERRIEN
- La Société d'horticulture de Reims représentée par Monique GERARDIN > pouvoir à l'Association des auditeurs des cours du Luxembourg représentée par Pierre CHEDAL-ANGLAY
- La Société d'horticulture de Touraine représentée par Maryse FRIOT
- La Société Lyonnaise d'horticulture représentée par Jacques BONNARD
- La Société pomologique du Berry représentée par François CHARDONNET > pouvoir à l'Association des auditeurs des cours du Luxembourg représentée par Pierre CHEDAL-ANGLAY
- La Société succulentophile francilienne représentée par Norbert REBMANN

Au collège 2 > de 31 à 33 adhérents présents ou représentés, selon les heures d'arrivée

***Au titre du 3<sup>ème</sup> collège (entreprises)***

- L'entreprise « MEILLAND International » représentée par Guy DEVILLARD
- L'union professionnelle « UNEP » représentée par Renaud LEPILLEUR

Au collège 3 > 2 adhérents présents

***Au titre du 4<sup>ème</sup> collège***

Au collège 4 > aucun adhérent présent ou représenté

**Le membre de droit présent**

Sonia STIMMER représentant FranceAgriMer

Prendent part aux votes des délibérations, selon l'heure des votes > de 74 à 81 adhérents du collège 1, de 31 à 33 adhérents du collège 2, 2 adhérents du collège 3, 1 membre de droit, soit de 108 à 116 votants.

**Le directeur**

- Nicolas MARGERIN

Les membres d'honneur excusés :

Claude BUREAUX  
Alain KARG  
Marie-Hélène LEDUC  
Claude LEFORESTIER  
Maurice PIOLAT

\*\*\*\*\*

L'assemblée générale est ouverte à 10 heures par Jean-Pierre GUENEAU, président. Elle est organisée en présentiel dans la salle des fêtes de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, à Paris.

Jean-Pierre GUENEAU fait cas, en ouverture du propos, de son plaisir à réunir cette assemblée générale, la première des trois séquences de la journée du 30 mai, qui réunit en nombre administratrices et administrateurs, élus du bureau, bénévoles, adhérentes et adhérents. Il veut y voir une belle opportunité d'échanges et de dialogue car, au-delà des éléments statutaires, l'assemblée générale est aussi un rendez-vous pour rendre compte des projets engagés et recueillir l'avis de chacun sur leur mise en œuvre et ce qu'il faut en attendre.

Jean-Pierre GUENEAU remercie Madame Rachida DATI, ministre de la Culture, qui, en sa qualité de maire d'arrondissement, a bien voulu mettre à disposition de la SNHF la salle des fêtes de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement dans laquelle est réunie l'assemblée générale.

Il salue le travail très important qu'assurent les élus du bureau pour instruire les dossiers et les projets dont il va être rendu compte. A ce titre, il fait mention d'Anne-Marie SLEZEC, vice-présidente, très engagée dans le développement des activités de la bibliothèque et œuvrant pour en renforcer l'excellence, d'Yvette DATTEE, présidente du Conseil scientifique, de Marie-Hélène ROCHER-LOAEC, qui participe aux travaux du Comité de rédaction de « Jardins de France » et de la Section « Roses » et anime les groupes de travail « communication » et « avantages – appartenance », de Michel GRESILLE, vice-président, qui représente la SNHF dans nombre de manifestations, fêtes des plantes et instances de la filière horticole, Pierre CHEDAL-ANGLAY, secrétaire général très qualifié dans des fonctions très importantes pour la gouvernance de la SNHF et qui anime le Comité fédérateur, Guy DEVILLARD, trésorier qui conjugue expertise et qualités relationnelles, Jean-François COFFIN, chargé de mission « Jardins de France », animateur de son Comité de rédaction et membre de la section « Art des jardins ».

Suivent des applaudissements de la salle.

Jean-Pierre GUENEAU souligne alors la contribution qu'apportent les administrateurs au bon fonctionnement de la SNHF et la confiance qu'ils témoignent aux élus du bureau, en approuvant presque toujours à l'unanimité les délibérations qui sont soumises à leur vote.

Il remercie Nicolas MARGERIN, directeur de la SNHF, et l'équipe des salariés pour la mise en œuvre des décisions arrêtées par le Conseil d'administration et son bureau, avec une pensée particulière pour

Cécile JOACHIM, dont le contrat arrive à échéance demain et qui a rendu de précieux services à la SNHF.

Jean-Pierre GUENEAU donne alors lecture du rapport moral qui est inséré dans le dossier du Congrès.

### 1/ Rapport moral du Président

L'année 2023 a été pour la SNHF une année très dense, marquée par de nombreuses avancées et la mise en œuvre du projet stratégique « Demain, la SNHF ! », avec en particulier l'approbation par l'assemblée générale, en juin, d'un projet de révision des statuts, la 1<sup>ère</sup> édition du concours « Jardins Secrets », l'achèvement des travaux préparatoires à la mise en ligne du catalogue de la bibliothèque et, en décembre, la notification du marché des travaux de rénovation de l'immeuble de la SNHF.

Cette offre d'activités a contribué à l'attractivité de la SNHF et a amené à elle de nouveaux adhérents, notamment dans les collèges des personnes physiques et des associations. Globalement, la SNHF compte désormais plus de 700 adhérents, chiffre en hausse régulière de plus de 30 % depuis deux ans.

**S'agissant, en premier lieu de la gestion des ressources humaines et de l'équipe des salariés,** le management efficace et bienveillant de Nicolas MARGERIN, notre directeur, a permis une mobilisation de chacun pour répondre à bon escient aux attentes des administrateurs et des bénévoles et assurer le bon déploiement des projets, dans un climat serein et avec un collectif renforcé.

Audrey LUMIERE, en CDD puis en CDI, forme avec Mégane PULBY, un binôme très qualifié pour gérer notre bibliothèque.

L'accueil de Cécile JOACHIM dans les fonctions d'assistante de direction pour pallier l'absence pour congé parental de Mélanie GONOT s'est révélé très positif par le regard neuf et avisé qu'elle a porté sur les missions qui lui ont été confiées, du fait aussi de ses compétences bureautiques, de sa rigueur et de son engagement de tous les instants.

Richard MALOT, chargé de l'accueil et de la logistique, a fait montre d'une disponibilité de tous les instants et d'un excellent état d'esprit, très apprécié de tous. Phannol TAN a confirmé être un comptable compétent qui exerce avec diligence et grand sérieux sa mission. Marion DUPLESSIER et Corinne PRAULT relaient avec efficacité les projets de la SNHF en créant des supports de communication de grande qualité esthétique et sur les réseaux sociaux. Alice PIACIBELLO et Inès TURKI conduisent avec sérieux et créativité les projets du pôle « Jardiner Autrement ».

Au dernier trimestre 2023, considérant l'intérêt pour la SNHF de fidéliser son collectif de salariés de grande qualité, nous avons mené une réflexion sur l'annualisation du temps de travail avec pour projet le passage aux 35 heures dès le 1<sup>er</sup> février 2024 et une durée hebdomadaire de travail modulée selon les mois, en fonction de la plus ou moins grande activité attendue, compensée par l'attribution de jours de repos. Cette réflexion a débouché sur un projet d'accord soumis à référendum du personnel.

**S'agissant des instances représentatives, le Conseil d'administration** s'est réuni 5 fois, en mode hybride, approuvant toutes les délibérations qui lui ont été soumises, presque toujours à l'unanimité, au terme d'échanges constructifs et apaisés. Les présidents de section y ont été conviés pour rendre compte de leurs activités et de leurs projets.

CA - JTC

Parmi les projets délibérés par le Conseil d'administration, il convient de faire cas de l'attribution du marché des travaux de rénovation de l'immeuble de la SNHF et de l'autorisation donnée pour le signer. Le renchérissement des matériaux a conduit à limiter les prestations initialement retenues, pour cibler prioritairement l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et son confort d'usage et à différer la rénovation de l'amphithéâtre.

Ce constat fait et à cause du retard pris dans l'engagement des travaux à la suite d'un premier appel d'offres infructueux, un nouveau plan de financement devra être mis en œuvre et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il l'a été le 13 mai 2024 et a été approuvé à l'unanimité. Les travaux retenus, prévus pour durer 11 mois, de mars 2024 à février 2025, valoriseront le patrimoine de la SNHF et sécuriseront les recettes locatives à venir dans un marché très concurrentiel où le confort d'usage, l'adaptabilité des lieux et les charges sont des critères discriminants pour les entreprises. Ils assureront par ailleurs de la bonne conservation du fonds de la bibliothèque avec la mise en place d'une climatisation et d'un chauffage appropriés. De même, ceux-ci seront-ils revus dans l'amphithéâtre. En définitive, c'est l'image même de la SNHF qui se trouvera mise en valeur au travers de son siège et de son bâtiment.

Pour les travaux comme les projets inhabituels et patrimoniaux, nous souhaitons **développer des actions de mécénat** auxquelles la bibliothèque et l'amphithéâtre nous semblent particulièrement éligibles. Il a été préparé, pour ce faire, par Guy DEVILLARD, un document relatif aux différents types de mécénat, des plus utiles pour diligenter les prospections en la matière, de quelque nature que soient les mécénats.

Le bureau s'est quant à lui réuni dix fois, le plus souvent en mode hybride, parfois en présentiel, pilotant l'administration courante de notre association et arbitrant les sujets de sa compétence. Je veux saluer l'engagement de notre secrétaire général, Pierre CHEDAL-ANGLAY, de notre trésorier, Guy DEVILLARD, de nos vice-présidents Anne-Marie SLEZEC et Michel GRESILLE, et des élus du bureau, Marie-Hélène ROCHER-LOAEC et Jean-François COFFIN, sans oublier Yvette DATTEE, invitée à y participer.

Outre l'assemblée générale réunie à Marseille, le 11 mai 2023, une assemblée générale extraordinaire a été réunie le 28 juin 2023, à Paris, pour approuver le projet de révision des statuts dont la promulgation par la publication d'un arrêté ministériel au JORF n'est pas intervenue à fin 2023, ni à ce jour. Ce projet est notamment motivé par de nouvelles modalités de désignation des administrateurs pour assurer une meilleure représentativité des adhérents, personnes physiques, et des associations.

S'agissant des différents pôles, groupes de travail et autres instances, représentatives et fonctionnelles de la SNHF, tous ont contribué par leurs activités à faire vivre et rayonner la SNHF et à répondre aux attentes de ses adhérents.

Le Conseil scientifique que préside Yvette DATTEE a conduit d'importants travaux en 2023 et représenté la SNHF dans nombres d'instances tels que le comité technique permanent de la sélection (CTPS) au sein du GEVES, dans l'interprofession des semences et plants (SEMAE) et au conseil d'administration du Fonds de Dotation pour la biodiversité cultivée.

C'est aussi au regard de la réputation acquise de par la rigueur des travaux de son Conseil scientifique que la qualité de société savante de la SNHF est largement reconnue et qu'elle a été invitée à siéger comme membre associé au collège des sociétés savantes.

Le Conseil scientifique a organisé plusieurs webinaires sur les semences et semis, le potager d'hier et d'aujourd'hui et une conférence à l'Académie d'Agriculture de France, suivie de trois webinaires, sur les origines de nos légumes avec les légumes originaires de l'Ancien Monde, les légumes originaires d'Asie et les légumes originaires d'Amérique.

**Le colloque scientifique, le 13 mai 2023, à Marseille**, a permis de mieux appréhender les influences humaines et naturelles sur les paysages méditerranéens avec une intervention remarquée de Maria ROUSSOU, doctorante et lauréate du prix de thèse, pour sa thèse : « Évolution du paléo-environnement et exploitation des ressources végétales au Néolithique Précéramique de Chypre ». Il a connu un grand succès avec la participation d'étudiants du lycée horticole d'Hyères, invités de la SNHF. La diversité des interventions et le choix des conférenciers ont été unanimement appréciés.

De son côté, **le comité fédérateur** que préside Pierre CHEDAL-ANGLAY, a focalisé son action sur l'animation du réseau des sociétés régionales d'horticulture pour leur donner à se saisir de l'offre de services que leur propose la SNHF mais aussi pour mettre en place des projets en partenariat.

C'est ainsi qu'ont été organisées des rencontres régionales, en juin à Meximieux dans l'Ain, en partenariat avec la Société lyonnaise d'horticulture et l'Ordre de Romarin, en septembre à Tours, en partenariat avec la Société d'horticulture de Touraine, en octobre à Migennes dans l'Yonne, en partenariat avec la Société d'horticulture de Sens et la section de l'Yonne de l'Ordre de Romarin. C'est ainsi aussi que la SNHF a participé à l'assemblée générale de la Société horticole de Reims.

Ces différents échanges ont permis d'identifier des besoins de services communs à toutes les associations adhérentes à la SNHF, notamment en termes de ressources documentaires, de conférenciers qualifiés, de gestion d'une association et d'assistance informatique. Le groupe de travail « avantages et appartenance » et le comité fédérateur s'emploient depuis à refonder la plateforme « conférences » en tenant compte des suggestions recueillies. L'équipe de la bibliothèque s'emploie à apporter une assistance aux associations qui souhaitent faire l'inventaire de leur fonds.

Les associations élues au Comité fédérateur ont promu la SNHF lors des fêtes des plantes et des événements qu'elles ont organisés ou auxquels elles ont participé, utilisant les supports de communication de la SNHF, notamment au parc floral de la Source à Orléans, au jardin des plantes d'Amiens, à Graines de jardins, à Rouen, ou au lycée horticole de Kerplouz, à Auray.

Enfin, le comité fédérateur a collaboré activement à l'édition d'un annuaire des pépiniéristes et producteurs détaillants de la région « Centre-Val de Loire », projet initié par la Société d'horticulture de Touraine et qui a mobilisé les sociétés horticoles de chaque département. Il a lancé un projet homologue pour la région « Auvergne-Rhône Alpes », piloté par la Société lyonnaise d'horticulture.

En partenariat avec la Société d'horticulture des Deux-Sèvres alors représentée par Joël BOLTEAUI, Michel GRESILLE a organisé une journée de conférences et d'échanges au lycée horticole de Melle.



Enfin, deux élus du Comité fédérateur, Jacques BONNARD et Claude VALENTIN, et moi-même, avons été désignés comme administrateurs du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux (CNJCF) dont la gouvernance a été renouvelée, Jacques BONNARD étant élu président pour deux ans.

Le CNJCF, créé en 2007 conjointement par le SNHF, Jardinot et la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, pour promouvoir et protéger les jardins collectifs et familiaux, a depuis mis en place des actions de formation de formateurs et développé un réseau de jardiniers-formateurs. Mais il a souffert, à partir de 2017, de lacunes de gouvernance et n'a pas su réorienter ses activités et ses missions pour les adapter au nouveau cadre réglementaire de la loi LABBE. Le nouveau Conseil d'administration du CNJCF s'est réuni trois fois pour établir une feuille de route à déployer dans les prochaines années et réactiver le CNJCF sur la base de nouvelles orientations stratégiques.

Coordonnées par Luc VANDEVELDE, les dix sections de la SNHF ont mené de très nombreuses actions en 2023. Les programmes semestriels nouvellement établis pour les faire mieux connaître témoignent de la diversité des activités qu'elles proposent.

Comme à l'habitude, les sections ont proposé des voyages, des sorties et des visites, toujours très courus et qui amènent à la SNHF de nouveaux adhérents. Des voyages ont ainsi été montés en Belgique, dans les Hauts-de-France, en Touraine et dans les Açores, par une section ou à l'initiative de la commission des voyages qu'anime Mary FRUNEAU.

Elles ont, pour certaines d'entre elles, édité des bulletins : Arbres et arbustes d'ornement, Cactées et succulentes (bulletin « Obregania ») et Fuchsias et pélargoniums. La section Roses a publié une nouvelle édition du guide des roseraies en Europe qu'a pilotée Marie-Hélène ROCHER-LOAEC.

Pour d'autres, il s'est agi de proposer des webinaires tels que « Refleurir nos paysages, beauté et diversité pour 2050 », « Les concours de roses » ou « Adapter son jardin au changement climatique ».

D'autres encore ont organisé des expositions. L'exposition d'art floral, en octobre au musée d'art et d'histoire LAMBINET, à Versailles, en partenariat avec la Société d'horticulture des Yvelines a mis à l'honneur le talent de Bruno LAMBERTI et des membres de la section Art floral. L'exposition au musée abbatial de Bernay, durant l'été : « Jardins illustrés : le capitulaire de Charlemagne », organisée par Elisabeth VITOU, a donné à découvrir le travail d'illustration botanique à partir d'un ouvrage de référence.

**Le comité de rédaction de Jardins de France** animé par Jean-François COFFIN a activement contribué à la parution de 4 numéros dans le cadre d'un travail convivial, soutenu et très constructif.

Ce sont ainsi 4 dossiers « Grand Angle » qui ont été proposés à notre lectorat fidèle autour des palmiers, de l'innovation en horticulture, des bulbes et des conservatoires botaniques.

Les autres rubriques auront de leur côté permis de nombreuses découvertes de sites, de personnalités et de techniques.

En offrant un accueil de qualité aux chercheurs, aux étudiants, comme aux professionnels et aux associations, le pôle « Bibliothèque », secondé par des bénévoles très compétents et piloté par Anne-Marie SLEZEC, vice-présidente de la SNHF, a fait de celle-ci une référence pour l'horticulture, la

botanique et l'art du jardin, et contribué à sa reconnaissance par les réseaux des bibliothèques spécialisées auxquels elle est associée, y compris à l'international.

Le pôle « Bibliothèque » a permis à la SNHF de participer aux journées du patrimoine, en lien avec la section Fuchsias et pélargoniums, les Croqueurs de pommes d'Île-de-France et le Muséum avec qui il a tissé des liens étroits.

Au-delà des très nombreux travaux menés pour assurer la bonne conservation et la valorisation du fonds patrimonial, le travail de catalogage engagé depuis 2021, et accéléré en 2023, devrait conduire à la mise en ligne prochaine d'un catalogue de plus de 12 000 références. Il sera poursuivi pour intégrer de nouvelles ressources, enrichir l'indexation et améliorer les descriptions.

La migration du site de la bibliothèque numérique HORTALIA vers celui de la SNHF aura par ailleurs contribué à une meilleure visibilité de ce site, tout en enrichissant celui de la SNHF d'un service nouveau représentatif d'une société savante.

En outre, le pôle « Bibliothèque » est à l'origine d'une part, d'une conférence-dégustation et d'une exposition autour du livre « Les raisins de Pierre-Joseph Redouté », en partenariat avec l'Académie d'Agriculture de France, et d'autre part, d'une exposition « Herbar pomologique : de la fleur à l'arbre fruitier ».

Enfin, le pôle « Bibliothèque » a mis en place en 2023 une offre nouvelle au travers de rendez-vous culturels autour des trésors de la bibliothèque dont les objectifs sont de mettre en avant les ouvrages les plus remarquables de nos réserves. Les premiers ont eu pour thème les orchidées et les champignons.

**Le pôle « Jardiner Autrement »** a conduit en 2023 une action très volontariste de mobilisation de cinq nouveaux bénévoles choisis pour les savoir-faire qu'ils pouvaient mettre au service du programme « Jardiner Autrement », en matière de communication et relations publiques ou de compétences scientifiques et techniques.

Par voie de convention avec l'Office Français de la Biodiversité, le pôle, ainsi renforcé, a pu avancer, notamment sur les thématiques convenues avec l'OFB, telles que la pratique du jardinage en entreprise, des programmes de sensibilisation à la nature et au jardin pour les enfants ou un travail sur les espèces envahissantes.

Les travaux menés trouvent une résonance particulière du fait des réponses qu'ils apportent à des enjeux sociétaux très prégnants, comme en témoigne la fréquentation du site « Jardiner Autrement », toujours très soutenue et nettement corrélée avec les saisons du jardinier.

Le succès du concours annuel « Jardiner Autrement » a été confirmé en 2023 avec un très beau palmarès où se conjuguent expérimentations, maîtrise technique, sens pédagogique, et sens artistique.

**Le pôle « Communication »** a été très sollicité du fait des nombreux événements qu'a organisés au long de l'année la SNHF ou auxquels elle a participé. Il a contribué grandement au succès de ces événements par ses créations de documents, affiches, flyers et les messages postés sur les réseaux sociaux. Il est venu en soutien de Michel GRESILLE pour préparer la participation de la SNHF aux fêtes

des plantes de Saint-Jean-de-Beauregard, à « Fleurs en Seine » aux Mureaux et à la fête des jardins de Paris, au parc de Belleville, où était aussi présent le pôle « Jardiner Autrement ».

La qualité graphique de ses productions et la compréhension des attentes des uns et des autres méritent d'être soulignées. Il apporte par ailleurs un efficace soutien à l'organisation des webinaires qu'il met ensuite en ligne sur la chaîne YouTube de la SNHF.

Le pôle « Communication » est notamment investi dans l'organisation des concours de la SNHF : concours « Jardiner Autrement », « Concours National des Jardins Potagers », « Concours Jardins Secrets » et Grand Prix de la Rose SNHF.

Cette année, la cérémonie de remise des prix du Concours National des Jardins Potagers coordonnée par Dominique DAVIOT a été délocalisée dans le cadre prestigieux de l'Académie du Climat. Celle du Grand Prix de la Rose à la main de Janic GOURLET a été organisée dans le parc du château Borély à Marseille et le concours a fait l'objet d'une exposition en relation avec le centenaire de la roseraie du Parc Borély, restaurée pour l'occasion.

Enfin, le mécénat de Vincent GOMBAULT a permis d'organiser la 1<sup>ère</sup> édition du concours national des jardins d'agrément privés, dit concours « Jardins Secrets », dans l'esprit du prix Bonpland, suspendu en 2015. Les jardins des candidats ont été évalués par des jurys régionaux associant des bénévoles de la SNHF ou de ses associations adhérentes et des journalistes, le palmarès étant établi par le jury national présidé par Anne-Marie SLEZEC.

Derrière toutes les actions ici présentées, ce sont des femmes et des hommes, passionnés, engagés bénévolement dans la SNHF qui, par leur implication, leur expertise, leur manière d'être et leurs façons de faire, font que la SNHF est une société reconnue pour ses savoirs et ses savoir-faire. C'est aussi grâce à eux que la SNHF a toute sa place au sein de la filière de l'horticulture et du paysage qu'illustrent sa présence au salon « Paysalia » à Lyon ou sa participation au jury national du concours de reconnaissance des végétaux, ses liens avec l'Association des Journalistes du Jardin et de l'Horticulture qu'elle a accueillie dans ses murs pour la révélation de son annuaire ou son implication au sein de différentes instances scientifiques et professionnelles, groupes de travail du GEVES ou de FranceAgriMer.

En 2023, la SNHF a démontré sa capacité à instruire des dossiers importants pour son avenir en matière de patrimoine, avec le projet de rénovation de son bâtiment, avec le catalogage de son fonds, mais également en matière de ressources humaines, avec le projet d'annualisation du temps de travail et l'audit de ses équipements informatiques.

Elle a démontré enfin son attachement aux valeurs d'une association au travers d'événements conviviaux, tel que le repas des sections, le dîner de clôture du congrès et la journée post-congrès à Marseille.

Si la SNHF sort renforcée de 2023, c'est qu'elle a pu compter sur des bénévoles engagés et efficaces, au sein des sections comme des pôles « Bibliothèque » et « Jardiner Autrement », en accueillant de nouveaux.

Au terme de ce rapport, je veux saluer cet engagement et remercier toutes celles et tous ceux qui, à des degrés divers, œuvrent à la réalisation de toutes ces actions au sein de notre bureau, du conseil

d'Administration, du conseil scientifique, du comité fédérateur, du comité de rédaction, de la bibliothèque, du pôle Jardiner Autrement, des sections avec en appui opérationnel une équipe salariée sérieuse, agile et productive.

J'évoquerai deux personnalités qui ont été en 2023 distinguées par la SNHF qui leur a remis une médaille de notre société : Simone LOMET et Alain KARG, en marge d'un conseil d'administration réuni à l'arboretum de Chèvreloup, peu avant qu'Alain KARG, le responsable de ses serres, ne parte en retraite.

Je souhaite retenir pour 2023 que tous deux puissent nous inspirer dans nos agissements, au regard des valeurs qui les animent et qui guident ou ont guidé leurs actions, des valeurs de respect, d'humilité, de bienveillance, de gentillesse, œuvrant pour le collectif sans jamais se mettre en avant, avec pourtant une solide expertise et une grande technicité.

C'est aussi au travers de telles personnalités que des membres touchés par des drames personnels peuvent trouver au sein de la SNHF une forme de réconfort, même si bien sûr, les plaies demeurent ouvertes. L'année 2023 a été douloureuse pour plusieurs et nous aurons, je l'espère, pu contribuer tous ensemble à les accompagner au mieux dans un contexte associatif plus chaleureux.

Enfin, je retiens de 2023 un événement marquant qui illustre ce qu'est la SNHF, à la croisée de la science, de la passion et de l'art, avec la démonstration d'art floral Ikebana, organisée par notre remarquable section « art floral » avec la venue de Maître Rumiko MANAKO dont la prestation fut accompagnée par le talentueux violoncelliste Adrien BELLOM, de l'Orchestre philharmonique de Radio France, offrant à chacun un moment d'exception véritablement magique ....

Cette lecture faite, Jean-Pierre GUENEAU a une pensée pour Marie-Hélène LEDUC qui a perdu son époux et a été récemment accidentée.

En l'absence de questions et d'observations, Jean-Pierre GUENEAU met au vote l'approbation du rapport moral.

<b>DÉLIBÉRATION N°AGO2024-03</b> L'assemblée générale approuve le compte-rendu d'activités et le rapport moral tels que présentés par le président pour l'année civile 2023.	Vote Votants : 108 Pour : 105 Contre : 3 Abstention : 0
---	---

Jean-Pierre GUENEAU remercie les participants à l'assemblée générale pour leur approbation du rapport moral à une très large majorité, au nom des administrateurs et en son nom.

## **2/ Rapport financier et quitus de gestion pour l'exercice budgétaire 2023**

Guy DEVILLARD, trésorier, explique qu'il est important de regarder la réalisation 2023 en la comparant d'une part, aux réalisations antérieures de 2021 et 2022, et d'autre part, au budget prévisionnel de 2023, approuvé en assemblée générale.

S'agissant des produits d'exploitation, Guy DEVILLARD note que les recettes sont en baisse significative, recul pour l'essentiel dû à la diminution des loyers immobiliers, passés de 1 Md€ à 750 K€, ce recul étant pour partie le fait de l'impossibilité de relouer sur la base de baux commerciaux les plateaux de bureaux libérés dans l'attente des travaux de rénovation de l'immeuble. Il est toutefois moindre qu'estimé car des baux civils d'un an ont été conclus avec des entreprises, notamment du bâtiment, à la recherche de locaux à usage de base vie pour leurs chantiers. Guy DEVILLARD relève une revalorisation de la subvention qu'alloue l'Office français de la biodiversité au titre du programme « Jardiner Autrement », une augmentation des cotisations, le mécénat de 50 K€ pour le concours « Jardins Secrets » et des reprises de provisions correspondant à des dépenses attendues qui ne se sont pas concrétisées.

	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
Loyers immobiliers	1 027	1008	698	753
Charges locatives refacturées	143	120	93	83
Subventions Jardiner autrement	85	79	90	109
Subventions autres	8	9	5	6
Marge sur voyages organisés	0	10	10	5
Location de salles	22	33	40	31
Cotisations	42	45	47	51
Dons et mécénats reçus	0	6	5	57
Activités diverses horticoles et autres	37	44	42	54
Reprise de provisions	0	27	0	75
Divers	3		5	7
Transfert de charges	0	7	0	17
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 367</b>	<b>1 388</b>	<b>1035</b>	<b>1248</b>

Les charges d'exploitation réelles sont en ligne avec les charges d'exploitation prévues. Guy DEVILLARD mentionne une diminution des charges locatives acquittées et une augmentation des frais de personnel, du fait notamment de la revalorisation salariale consentie en compensation de l'inflation et de l'effectif présent sur l'année. Les achats de prestations ont augmenté.

	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
Achats prestations Jardiner Autrement	-41	-19	-32	-30
Achats prestations & sous-traitance autres	-50	-61	-49	-62
Honoraires	-96	-100	-112	-106
Publicité / Exposition / Salons / Congrès	-7	-8	-8	-8
Missions réceptions Déplacements	-45	-80	-70	-108
Charges locatives payées	-150	-115	-151	-106
Régularisation charges locatives		29	0	21
Entretien	-14	-12	-15	-29
Maintenance informatique	-27	-25	-20	-24
Frais d'assemblée	-15	-15	0	0
Autres charges externes	-75	-66	-91	-82
Impôts & taxes	-115	-122	-117	-124
Frais de personnel	-398	-473	-500	-518
Dotations aux amortissements	-125	-97	-100	-94
Dotation aux provisions créances clients	-8	-19	-5	0
Autres dotations aux provisions	-7	-30	0	0
Divers	-6	-10	-8	-2
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1 179</b>	<b>-1 223</b>	<b>-1278</b>	<b>-1 272</b>

Guy DEVILLARD explique qu'il découle de ce qui précède un résultat d'exploitation négatif à hauteur de 24 K€ quand il était prévu substantiellement plus négatif, à hauteur de 243 K€. Ceci est pour partie le fait de produits d'exploitation supérieurs à la prévision. Il est toutefois en recul de 150 K€ par rapport à 2022. Le résultat financier est meilleur qu'attendu et ressort à 31 K€, à cause des taux de rémunération de la trésorerie placée. Au final, le résultat net est positif à hauteur de 2 K€, alors qu'il était prévu un résultat net très négatif.

Guy DEVILLARD indique que la réalisation budgétaire 2023 a été affectée par le fait que le démarrage des travaux a été retardé, ne permettant pas de remplacer les locataires des plateaux de bureaux partis, tel « Sciences Po ». Il considère que le résultat constaté, malgré cet aléa, est intéressant et témoin de la rigueur de gestion de la SNHF.



	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2023	Réel 2023
Produits d'exploitation	1 367	1388	1035	1248
Charges d'exploitation	-1 179	-1223	-1278	-1272
Résultat d'exploitation	188	165	-243	-24
Résultat financier	-2	2	-45	31
Résultat exceptionnel	-1			
Impôts sur les sociétés	-54	-49	0	-6
Résultat net	135	118	-288	2

La situation financière est saine. Les capitaux propres sont stables, passant de 2,155 Md€ au 31 décembre 2022 à 2,157 Md€ au 31 décembre 2023. La trésorerie passe de 1,722 Md€ à 1,615 Md€. Cette trésorerie très importante va être des plus utiles pour passer l'année 2024.

Camille ADAM, représentant le Cabinet d'expertise comptable ADAM-DEMOUCHY & associés, valide ce qui a été dit par le trésorier et salue le travail fait par Nicolas MARGERIN et Phannol TAN, en appui du trésorier, pour la tenue des comptes. Elle souligne les efforts faits pour conclure des baux précaires dans l'attente des travaux de rénovation qui a permis un résultat positif au final.

Suivent des applaudissements.

### **3/ Rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice budgétaire 2023**

Romain POTREL, commissaire aux comptes, expose quelle a été sa mission. Il s'est agi de vérifier que les comptes dans leur ensemble sont réguliers et sincères et partant, soit de certifier les comptes, soit d'émettre une ou plusieurs réserves sur les points mal traités, soit de refuser la certification des comptes.

Dans le cas d'espèce, Romain POTREL déclare avoir certifié purement et simplement les comptes. Il n'a identifié aucune difficulté dans les comptes qui ont été présentés, ce qui témoigne d'une communication claire et transparente vis-à-vis des tiers, notamment établissements financiers. Il résulte des vérifications effectuées aucune anomalie.

### **4/ Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Il s'agit d'un rapport sur l'exécution des conventions conclues entre un administrateur et l'association. Il est ici sans objet car aucune convention de la sorte n'a été conclue.

Suivent des applaudissements.

En l'absence de questions, Jean-Pierre GUENEAU propose de passer aux votes de deux délibérations d'une part, pour approuver les comptes et donner quitus de leur gestion aux administrateurs, et d'autre part, pour affecter le résultat 2023 en report à nouveau créditeur.

<p><b>DÉLIBÉRATION N°AGO2024-04</b></p> <p>L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, approuve le rapport financier présenté par le trésorier et le cabinet d'expertise comptable et donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice 2023 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).</p>	<p>Vote</p> <p>Votants : 113</p> <p>Pour : 113</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>
---	--

<p><b>DÉLIBÉRATION N°AGO2024-05</b></p> <p>L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 2 K€ en report à nouveau créateur.</p>	<p>Vote</p> <p>Votants : 113</p> <p>Pour : 113</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>
---	--

#### 5/ Approbation du budget prévisionnel pour 2024

Guy DEVILLARD explique pourquoi il lui a été difficile d'établir un budget prévisionnel pour 2024. Le lancement des travaux de rénovation, en mars, n'a pas permis de relouer les plateaux de bureaux vacants et il est peu probable que de nouveaux baux commerciaux soient conclus d'ici à la fin de l'année. Il va en résulter une très forte diminution des recettes locatives car les seules recettes attendues sont celles afférentes aux appartements et aux places de stationnement et à la présence, au 1<sup>er</sup> semestre, de Neuraxpharm et de Vinci. Les recettes locatives sont estimées à 309 K€, au lieu de 753 K€. Il en est de même des recettes de location de salles car elles sont suspendues jusqu'au passage de la commission de sécurité après la réception des travaux de rénovation. L'indisponibilité des locaux impacte aussi les recettes liées aux activités de la SNHF et il n'y a plus de reprises de provisions. En définitive, les produits d'exploitation sont estimés à 632 K€, soit moitié moins qu'en 2023.



	Réel 2023	Budget 2024	Variation
Loyers immobiliers	753	309	-444
Charges locatives refacturées	83	37	-46
Subventions Jardiner autrement	109	108	-1
Subventions autres	6	5	-1
Voyages (contribution coût de fonctionnement)	5	5	0
Location de salles	31	2	-29
Cotisations	51	53	2
Dons reçus	57	55	-2
Activités diverses horticoles et autres	54	38	-16
Reprise de provisions	75	0	-75
Divers	7	15	8
Transfert de charges	17	5	-12
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1248</b>	<b>632</b>	<b>-616</b>

En termes de charges d'exploitation, Guy DEVILLARD indique qu'elles sont, peu ou prou, stables. Les dépenses liées au programme « Jardiner Autrement » augmentent car elles sont corrélées avec la subvention qu'apporte à la SNHF l'Office Français de la Biodiversité au regard des actions engagées. Les dépenses afférentes aux missions et réceptions diminuent du fait d'une part, que le congrès est organisé à Paris, et d'autre part, que pour les réunions des instances, le mode hybride sera privilégié tant que dureront les travaux de rénovation. Les dépenses de personnel sont relativement maîtrisées.

En définitive, les charges d'exploitation ressortent à 1,356 Md€, en augmentation de 84 K€.

	Réel 2023	Budget 2024	Variation
Achats prestations Jardiner Autrement	-30	-45	-15
Achats prestations & sous-traitance autres	-62	-60	+2
Honoraires	-106	-91	+15
Publicité / Exposition / Salons / Congrès	-8	-8	0
Missions réceptions Déplacements	-108	-90	+18
Charges locatives payées	-106	-85	+21
Régularisation charges locatives payées	21	0	-21
Entretien	-29	-15	+14
Maintenance informatique et autres	-24	-30	-6
Autres charges externes	-82	-91	-9
Frais d'assemblée	0	-15	-15
Impôts & taxes	-124	-130	-6
Frais de personnel	-518	-541	-23
Dotations aux amortissements	-94	-150	-56
Dotations aux provisions créances clients	0	0	0
Autres dotations aux provisions	0	0	0
Divers	-2	-5	-3
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-1 272</b>	<b>-1 356</b>	<b>-84</b>

Guy DEVILLARD expose qu'au regard des produits d'exploitation estimés à 632 K€ et des charges d'exploitation estimées à 1,356 Md€, il résulte une perte d'exploitation de 724 K€. Le résultat financier est

négalif compte tenu des intérêts d'emprunt à payer qui viendront diminuer les intérêts des placements financiers qui, eux-mêmes, diminueront car les réserves de trésorerie seront mises à contribution. Les travaux de rénovation entraîneront un crédit d'impôt de 25 K€ au titre des économies d'énergie attendues. Au final, Guy DEVILLARD estime le résultat net, négatif, à 705 K€. La trésorerie disponible permet de le supporter, même s'il est attendu une consommation de cette réserve de trésorerie de l'ordre de 555 K€. L'année 2024 sera difficile au plan budgétaire mais la SNHF peut y faire face compte tenu de sa trésorerie. La perte d'exploitation vient s'ajouter au coût proprement dit des travaux de rénovation, d'où l'importance de tenir le calendrier prévu pour réintégrer des locataires professionnels dans les plateaux de bureaux après rénovation de l'immeuble.

	Réel 2023	Budget 2024
Produits d'exploitation	1 248	632
Charges d'exploitation	-1 272	-1 356
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-24</b>	<b>-724</b>
Résultat financier	31	-6
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les sociétés	-5	25
<b>Résultat net</b>	<b>2</b>	<b>-705</b>

Camille ADAM précise que les charges d'entretien ont été impactées, en 2023, par un dégât des eaux sur un appartement, dont le coût a été compensé par une prise en charge assurantielle. Au niveau de la dotation aux amortissements, elle indique qu'il s'agit d'amortir le coût des travaux de rénovation de l'immeuble sur plusieurs années à partir de 2024 avec une annuité encore partielle, portant sur les seuls travaux achevés, annuité qui sera à son niveau normal à partir de 2025.

En réponse à une question, Guy DEVILLARD explique que l'augmentation des frais de personnel, en 2024, est principalement le fait de l'augmentation des taux de charge à cause de l'annualisation du temps de travail, et accessoirement, de la prolongation du contrat de Cécile JOACHIM.

Noëlle DORION souhaite disposer l'année prochaine d'un échéancier de remboursement du contrat de prêt. Guy DEVILLARD précise qu'en année courante, la charge annuelle dudit contrat est estimée à 153 K€, son remboursement étant échelonné sur 15 ans.

En réponse à une question, Guy DEVILLARD estime à 10 % l'augmentation des loyers de bureaux du fait de la rénovation du bâtiment. L'impact attendu sera moindre sur les logements. Pierre CHEDAL-ANGLAY rappelle que les travaux d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage permettront de proposer à la location une surface supplémentaire de bureaux. Il indique que des pratiques commerciales nouvelles incitent à la prudence. Il fait cas d'un effacement de plusieurs mois de loyers d'une durée plus ou moins longue, lissé sur la durée du bail, pour compenser les coûts d'aménagement supportés par les preneurs, lequel induit un différentiel substantiel entre le loyer affiché et le loyer réel.

Guy DEVILLARD espère des recettes locatives stabilisées en 2025, un peu en deçà du niveau de 2022, sous réserve d'une relocation effective des plateaux de bureaux à la réception des travaux.

<p><b>DÉLIBÉRATION N°AGO2024-06</b></p> <p>L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration réuni le 21 mars 2024 et rapporté par le trésorier.</p>	<p>Vote</p> <p>Votants : 115</p> <p>Pour : 115</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>
---	--

## 6/ Approbation du barème des cotisations pour 2025

Pierre CHEDAL-ANGLAY explique que les seules modifications que propose le Conseil d'administration concernent le barème des cotisations applicables aux adhérents directs, ceux du collège 1, pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des charges d'exploitation pour lesquelles la SNHF n'a pas la main, telles que la taxe foncière, les charges salariales et l'amortissement des travaux. Il précise que le barème des cotisations applicables aux associations est reconduit à l'identique, de même que ceux applicables aux professionnels et aux collectivités locales. S'agissant des professionnels, une réflexion est engagée pour définir un barème assis sur un chiffre d'affaires et non sur un effectif, ainsi que le font les instances professionnelles.

Pierre CHEDAL-ANGLAY propose de porter à 50 € la cotisation pour un adhérent individuel, à 70 € celle pour un couple, à 15 € celle des étudiants et demandeurs d'emploi et à 250 € celle des membres bien-faiteurs. La reconnaissance d'utilité publique permet à la SNHF de délivrer un rescrit fiscal à qui cotiserait davantage, à concurrence du différentiel constaté.

En réponse à une suggestion de Janic GOURLET, Pierre CHEDAL-ANGLAY propose à l'assemblée générale de laisser inchangée la cotisation applicable aux étudiants et demandeurs d'emploi, soit de la maintenir à 10 €. En réponse à une question, il précise que très peu d'établissements d'enseignement adhèrent, à ce jour, à la SNHF. Un travail est mené avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture pour faire mieux connaître la SNHF auprès de ces établissements et promouvoir l'enseignement agricole.

En réponse à Evelyne SOUIL, sur le barème des cotisations applicable aux collectivités locales, Pierre CHEDAL-ANGLAY explique que la cotisation en cause est proportionnelle à la population et qu'elle est acquittée par la personne morale qu'est la collectivité locale, non par ses habitants.

En réponse à Evelyne SOUIL, sur les avantages consentis aux membres des sociétés adhérentes à la SNHF, qu'elle illustre par l'absence de tarif préférentiel consenti aux membres de la société d'horticulture de Clamart pour la fête des plantes de Saint-Jean-de-Beauregard, Pierre CHEDAL-ANGLAY considère comme normal que les adhérents individuels de la SNHF bénéficient d'avantages en propre, car sans cette différence, il ne voit pas quel serait leur intérêt à adhérer à la SNHF en plus d'adhérer à une société régionale d'horticulture, sauf à vouloir marquer son soutien à la SNHF. La vignette « SNHF » ne vaut pas égalité d'avantages. Yannick DERRIEN fait cas que les avantages consentis lors des fêtes des

plantes sont à la main des organisateurs. Ainsi, à Saint-Jean-de-Beauregard, suffit-il de faire une commande préalable groupée pour en bénéficier. Ainsi, pour la fête des plantes qu'il organise à Auray, accorde-t-il un tarif préférentiel aux adhérents des sociétés régionales d'horticulture de Bretagne.

En réponse à une question, Pierre CHEDAL-ANGLAY précise que le collège 1 réunit 500 adhérents pour une recette de l'ordre de 30 K€, pour des cotisations qui, dans leur tout, ressortent à 50K€.

Daniel VESCHAMBRE estime que le barème des cotisations proposé est de niveau avec ceux des associations caritatives qu'il connaît. Norbert REBMANN considère qu'il est bien inférieur à ceux des associations étrangères de même nature que la SNHF et fait cas des sociétés britanniques ou américaines.

S'agissant de l'adhésion à la SNHF des établissements d'enseignement, Jean-Daniel ARNAUD fait cas de l'implication de 4 d'entre eux et de l'Agro dans des essais comparatifs de variétés initiés de longue date par Jean-Noël PLAGES, essais qui fédèrent par ailleurs 60 jardiniers amateurs.

Pierre CHEDAL-ANGLAY fait aussi cas d'une part, des liens qu'a tissés l'équipe de la bibliothèque avec des bibliothèques et centres de documentation de lycées horticoles et établissements d'enseignement supérieur agricoles, et d'autre part, du concours national de reconnaissance des végétaux au jury duquel participe Michel GRESILLE.

<b>DÉLIBÉRATION N°AGO2024-07</b> L'assemblée générale approuve le barème des cotisations pour l'exercice 2025 tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration réuni le 21 mars 2024, sauf en ce qui concerne la cotisation applicable aux étudiants et demandeurs d'emploi maintenue à 10 €.  Collège 1 : Cotisation individuelle : 50 € Cotisation couple : 70 € Cotisation étudiants et demandeurs d'emploi : 10 € Cotisation membre bienfaiteur : 250 €  Collège 2 Jusqu'à 25 membres : 75 € De 26 à 50 membres : 100 € De 51 à 100 membres : 125 € Plus de 100 membres : nombre d'adhérents * 1 € + 25 € De 501 à 1000 membres : 525 € 1001 membres et plus : 750 €	Vote Votants : 115 Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

*CM* *200*

<p>Etablissements d'enseignement : 150 €</p> <p>Collège 3 :</p> <p>Moins de 20 salariés : 150 €</p> <p>De 20 à 99 salariés : 250 €</p> <p>De 100 à 500 salariés : 300 €</p> <p>Plus de 500 salariés : 450 €</p> <p>Collège 3 :</p> <p>Centrales d'achat et enseignes : 800 €</p> <p>Organisme professionnel : 600 €</p> <p>Collège 4 :</p> <p>Moins de 500 habitants : 60 €</p> <p>De 501 à 1 000 habitants : 100 €</p> <p>De 1 001 à 3 000 habitants : 200 €</p> <p>De 3 001 à 10 000 habitants : 250 €</p> <p>De 10 001 à 50 000 habitants : 350 €</p> <p>De 50 001 à 110 000 habitants : 450 €</p> <p>Plus de 110 000 habitants : 600 €</p> <p>Structures administratives publiques : 500 €</p>	
--	--

## **7/ Renouveau des instances : conseil d'administration et comité fédérateur**

Pierre CHEDAL-ANGLAY rappelle que l'assemblée générale a approuvé, le 28 juin 2023, un projet de révision des statuts pour assurer une meilleure représentativité des adhérents individuels et des associations. Aujourd'hui, la désignation des administrateurs se fait par collège et les collèges des professionnels et des collectivités territoriales comptent très peu d'adhérents. Il en résulte qu'à ce jour, seules deux collectivités territoriales, Angers Métropole et Nantes, siègent au conseil d'administrations alors que les statuts leur attribuent quatre sièges. Il apparaissait aussi important à l'assemblée générale que tous les adhérents soient en mesure d'élire les 24 administrateurs appelés à former le conseil d'administration, en mettant fin aux collèges.

C'est sur ces bases que le projet de révision des statuts a été adopté. Il a été transmis, par télé-procédure, au ministère de l'Intérieur, le 6 septembre 2023. Depuis lors, il n'a pas été possible d'avoir des informations relatives à l'instruction de ce projet par le service compétent malgré plusieurs mails et deux saisines du ministre, dont la dernière date de quelques jours. Toutefois, ce matin à 10 heures et



demie, la cheffe de bureau en charge de ladite instruction a adressé un mail d'explication pour s'excuser du retard pris pour étudier le projet qui lui a été communiqué et indiquer que le délai moyen pour la promulgation des statuts d'une association reconnue d'utilité publique est de l'ordre d'un an.

Le mandat des administrateurs a été prorogé jusqu'au 30 septembre prochain dans l'attente de la promulgation des nouveaux statuts qui sera matérialisée par un arrêté ministériel publié au Journal Officiel de la République Française. Aussi, convient-il qu'à cette échéance, tant le conseil d'administration que le comité fédérateur aient été renouvelés et que des élections aient été organisées pour ce faire, selon les modalités prévues dans les statuts de 2017, soit, par collège. Partant, Pierre CHEDAL-ANGLAY explicite quel pourrait être le calendrier des élections qui sera soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion prévue le 13 juin prochain :

- Appel à candidatures : du 17 juin au 6 septembre 2024
- Examen de la recevabilité des candidatures par la commission électorale : du 9 au 12 septembre 2024
- Vote : du 16 au 27 septembre 2024
- Proclamation des résultats : le 30 septembre 2024
- Réunion du conseil d'administration et élection du bureau : la semaine du 7 au 11 octobre 2024.

Le vote serait organisé par voie dématérialisée comme il l'a été en 2018 et en 2021. Une mise en concurrence de France Elections, opérateur retenu en 2021, sera faite. De même, le format des dossiers de candidature semble devoir être revu.

Pierre CHEDAL-ANGLAY en appelle au bénévolat pour constituer la commission électorale et rappelle que la participation à cette commission implique de ne pas être candidat à un mandat.

Jean-Marc MULLER s'interroge sur la durée du mandat des administrateurs élus en septembre prochain. Pierre CHEDAL-ANGLAY estime qu'il n'est pas possible de transgresser les statuts de 2017 et de considérer que les administrateurs sont élus pour un an, pour permettre un renouvellement une fois promulgués les nouveaux statuts sans devoir attendre trois ans. Jean-Marc MULLER préconise que d'un commun accord, les administrateurs nouvellement élus s'engagent « moralement » à démissionner au terme d'un an.

En réponse à Evelyne SOUIL, Pierre CHEDAL-ANGLAY précise qu'une urne sera mise en place à la SNHF pour permettre à ceux qui le souhaitent de voter à l'ancienne.

Janic GOURLET s'interroge sur la régularité d'une disposition qui viendrait imposer aux candidats élus de s'engager à démissionner sitôt promulgués les nouveaux statuts. Pierre CHEDAL-ANGLAY estime qu'une telle disposition apparaît, dans l'esprit, contraire aux statuts et n'assurerait aucunement que tous les candidats qui y auraient souscrit s'y tiennent, le moment venu. En réponse à Jean-François COFFIN, il indique que le renouvellement des seuls administrateurs démissionnaires interviendrait selon les modalités prévues dans les nouveaux statuts.

Pierre CHEDAL-ANGLAY indique que ce point de l'ordre du jour n'appelle pas de vote.

Janic GOURLET suggère que l'assemblée générale émette un vœu appelant à la promulgation rapide des nouveaux statuts au regard du mode de désignation des administrateurs qu'ils prévoient. Jean-Pierre GUENEAU souscrit à cette proposition.

Lecture est faite du mail de réponse du ministère de l'Intérieur à la récente saisine du Ministre.

En définitive, le vœu ci-après est soumis au vote :

<b>VŒU N°AGO2024-01</b> Informée de l'avancement de l'instruction par le ministère de l'Intérieur du projet de révision des statuts de la SNHF en vue de leur promulgation, l'assemblée générale exprime le souhait que cette promulgation intervienne au plus tôt, permettant d'organiser un renouvellement du Conseil d'administration selon les modalités de désignation des administrateurs prévues, qui assurent d'une meilleure représentativité des adhérents individuels et des associations.	Vote Votants : 115 Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0
--	---

### **8/ « Demain, la SNHF ! » - point d'étape**

Jean-Pierre GUENEAU rappelle que « Demain, la SNHF ! » est un ambitieux projet dont se sont saisis les administrateurs élus en 2021 et qui structure leurs actions pour faire vivre et développer la SNHF. Il rappelle que sa mise en œuvre repose sur le bénévolat, ce qui peut expliquer que l'avancement de certains pans de ce projet n'a pas pu se faire selon le calendrier espéré. La restitution des travaux conduits sera faite à plusieurs voix.

- **Projet de rénovation de l'immeuble**

Pierre CHEDAL-ANGLAY indique faire un point d'étape synthétique, une présentation plus détaillée ayant été faite lors de l'assemblée générale du 13 mai courant.

Après un premier appel d'offres infructueux, un second appel d'offres a été lancé, le marché de travaux étant notifié au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à l'entreprise SNERCT, titulaire des trois macro-lots : gros-œuvre et façades, chauffage, ventilation et climatisation, et aménagements intérieurs. L'entreprise a fait connaître son intention de sous-traiter certaines prestations : c'est ainsi qu'elle a sous-traité les travaux de désamiantage, aujourd'hui terminés.

Le marché comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles. La première pour remettre en état la pergola du dernier niveau et reprendre l'étanchéité de la terrasse d'assise de la pergola ne sera pas affermée car elle n'apporte rien à la SNHF, en terme de recettes. La seconde pour rénover l'amphithéâtre qui sera très partiellement affermée pour ce qui est des équipements audio-vidéo. La troisième

pour aménager le 1<sup>er</sup> étage sera affermée car elle permettra de détacher une surface de 50 m<sup>2</sup> qui sera proposée à la location.

Les travaux sont engagés depuis début mars et l'entreprise s'emploie à présent à déconstruire la façade sud, sur cour.

Un nouveau plan de financement a été approuvé par l'assemblée générale, le 13 mai 2024, après que le coût d'opération ait été réévalué, passant de 3 Md€ à 3,6 Md€, en considération du prix du marché. Ce différentiel est lié pour l'essentiel au renchérissement du coût des matériaux : verre et aluminium, travaillés à hautes températures, donc impactés par la crise de l'énergie, et à la difficulté que connaissent les entreprises du bâtiment pour recruter une main d'œuvre qualifiée qu'elles doivent rémunérer en conséquence. Or, la reconstruction de la façade sud s'avère relativement complexe.

L'autofinancement est porté à 1,2 Md€ dont 200 K€ sont prélevés sur les réserves de trésorerie. Le complément, soit 1 Md€, est obtenu par la cession d'actifs :

- Deux pièces de l'aile Paul-Louis Courier utilisés à usage de bureaux, achetés en 1967 avant la construction de l'immeuble de la SNHF. Un riverain s'est déclaré acheteur pour 500 K€. Ces deux bureaux ne sont pas raccordés à l'eau et n'ont pas d'accès depuis l'impasse Paul-Louis Courier ou la cour, la porte cochère sur l'impasse ayant été condamné, sans doute depuis 1967.
- 6 à 8 places de stationnement, à raison de 80 K€ à 100 K€ la place de stationnement. Ces cessions faites, la SNHF restera propriétaire de 25 places.

L'affermissement de la tranche optionnelle correspondant à l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage, estimée à 410 K€ est financée, quant à elle, par la cession de 5 places de stationnement supplémentaires.

S'agissant des locations, Pierre CHEDAL-ANGLAY informe du retrait complet de l'entreprise VINCI à l'échéance de fin juin et du départ anticipé par NEURAXPHARM, laboratoire pharmaceutique présent au 4<sup>ème</sup> étage et pour partie au 5<sup>ème</sup> étage, qui a été mis en demeure de déménager par son autorité administrative de contrôle, compte tenu de l'impact des travaux sur ses activités. Il a quitté la rue de Grenelle le 21 avril alors que son bail arrivait à échéance au 30 juin et qu'il ne souhaitait pas le renouveler.

Les 4 plateaux de bureaux, à présent libres, sont proposés à la location. Des visites ont déjà été organisées. Aucun bail n'est encore conclu. D'éventuels preneurs ont marqué un intérêt particulier, s'employant à voir comment aménager les plateaux de bureaux.

Enfin, Pierre CHEDAL-ANGLAY présente l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage qui conduit à un meilleur rendement de plan. La salle des plantes et le bureau des élus seront relocalisés et en jour indirect. Les bureaux des salariés restent affectés par pôle et seront moins profonds.

En réponse à une question, Pierre CHEDAL-ANGLAY explique que le prêt a été souscrit sur la base d'un taux de 3,28 % et d'une durée de 15 ans. Il n'était pas envisageable de le souscrire alors que les taux étaient plus bas car il convenait de disposer d'une autorisation d'urbanisme purgée du recours des tiers pour lancer et attribuer le marché de travaux, élément déclencheur du 1<sup>er</sup> appel de fonds au titre du prêt.



Pierre CHEDAL-ANGLAY rappelle que les charges annuelles afférentes au contrat de prêt s'élèvent à 153 K€, chiffre à rapprocher des résultats positifs des dernières années, compris entre 150 K€ et 200 K€.

- **Bibliothèque**

Anne-Marie SLEZEC renvoie à la page 25 du dossier du congrès pour en savoir plus quant aux projets et réalisations de la bibliothèque. Elle indique que les projets engagés sont poursuivis et sont l'occasion de faire de belles découvertes, tel un volume de REDOUTE déniché dans les réserves du 3<sup>ème</sup> sous-sol.

Elle remercie l'équipe de la bibliothèque qui valorise beaucoup la bibliothèque. La salle de lecture est ouverte sur rendez-vous. Elle est reconnaissante aux bénévoles qui viennent en renfort des salariés.

Anne-Marie SLEZEC annonce que si les travaux de rénovation sont terminés, l'équipe de la bibliothèque aura le plaisir d'accueillir une rencontre internationale des bibliothèques, en collaboration avec le Musée et l'Académie des sciences.

- **Communication**

Marie-Hélène ROCHER-LOAEC remercie les membres du groupe de travail « communication » qu'elle anime.

Un cadre stratégique a été défini sur la base des préconisations avancées par le groupe de travail « communication », structuré autour de deux objectifs :

- Rendre plus efficace la communication de la SNHF pour une meilleure visibilité de ses actions et de son offre de services.
- Identifier les modifications à apporter aux outils de communication dont la SNHF dispose et, s'il y a lieu, les nouveaux outils à acquérir.

Une réflexion a été engagée sur l'opportunité de doter la SNHF d'un nouveau logo, l'actuel a plus de 20 ans, et d'une « signature » : « Passionnés de plantes et de jardins ». Ces nouveaux éléments d'identification seront déclinés dans la mise en cohérence des sites, « marques » et produits dérivés (« Jardiner Autrement », « Jardins de France », « Hortiquid »), destinée à mettre en valeur la SNHF.

La réouverture au public des locaux de la SNHF est une opportunité pour révéler son nouveau logo et sa nouvelle identité graphique. Ce qui suppose une décision rapide quant au nouveau logo.

L'amélioration du site snhf.org est un enjeu majeur. Il s'agit d'en améliorer l'ergonomie et d'identifier les informations « grand public » et celles destinées aux seuls adhérents à mettre en ligne.

La mobilisation de bénévoles pour formaliser un cahier des charges fonctionnelles de ce projet et secourir les salariées du pôle « graphisme-communication » apparaît des plus souhaitables à l'image du soutien qu'apporte l'équipe des bénévoles aux salariés du pôle « Jardiner Autrement ».

Les lettres d'information (SNHF, « Jardiner Autrement », « Parlons roses ») sont des outils de communication très appréciés. Elles font l'objet d'une large diffusion, aux adhérents de la SNHF mais aussi à

celles et à ceux qui ont souhaité en être destinataires. Elles portent témoignage du dynamisme de la SNHF et de la vie associative.

Les bulletins des sections sont désormais diffusés sous forme dématérialisée à tous les adhérents de la SNHF, ce qui élargit leur audience. Ils restent disponibles sous forme imprimée pour qui en fait la demande et sont en vente sur la boutique en ligne.

Marie-Hélène ROCHER-LOAEC souligne que nombre de ces sujets sont aussi travaillés par le groupe « avantages – appartenance ».

- **Schéma directeur informatique**

Nicolas MARGERIN rappelle le constat d'un mauvais fonctionnement du réseau et des équipements, le prestataire Mywebstrategies ne formulant pas de propositions pour y remédier. Le groupe de travail qu'il a animé a identifié que ce sujet et celui des sites et de l'Internet ne relevaient pas des mêmes professionnels.

Dans un premier temps, c'est le sujet « réseau – équipements informatiques » qui a été traité, car en lien avec les travaux de rénovation de l'immeuble et le réaménagement du 1<sup>er</sup> étage, notamment en termes de câblage, pour notifier à la maîtrise d'œuvre les éléments fonctionnels à considérer. Trois prestataires ont été sollicités. Un diagnostic a montré que les dysfonctionnements allaient bien au-delà de ce qui était imaginé, notamment en matière de sécurité du réseau et des données. Au final, un nouveau prestataire a été choisi. Si les prestations qu'il assure s'avèrent plus coûteuses, elles sont compensées par des économies sur les abonnements souscrits, par exemple pour disposer de boîtes-mails, de la fibre, du wifi, par une bien meilleure qualité de service et par une sécurisation des données conservées sur le serveur.

Nicolas MARGERIN est reconnaissant à Cécile JOACHIM pour le travail qu'elle a fait pour accompagner les migrations intervenues et le renouvellement des équipements, en relation avec le nouveau prestataire.

Nicolas MARGERIN indique que les améliorations et développements fonctionnels des sites de la SNHF se nourrissent des propositions qui émanent des groupes de travail « communication » et « avantages – appartenance » qui seront autant d'éléments à intégrer dans un cahier des charges fonctionnelles permettant de consulter des prestataires potentiels, d'ici à la fin de l'année, pour prendre la suite de Mywebstrategies.

Jean-Pierre GUENEAU juge très important d'améliorer les outils informatiques alors que le temps de travail a été réduit et annualisé.

- **Gestion des emplois et des compétences**

Le projet a été différé et sera lancé d'ici à la fin de l'année en réponse aux orientations stratégiques arrêtées, notamment en termes de communication et de services à offrir aux adhérents, mais aussi en fonction des ressources budgétaires mobilisables.

- **Avantages - appartenance**

Marie-Hélène ROCHER-LOAEC précise que le groupe de travail « avantages – appartenance » s'est réuni huit fois. Il s'est focalisé sur les avantages à accorder aux adhérents individuels et aux associations et à leurs sociétaires qui sont les « forces vives » de la SNHF.

Parmi les premiers projets mis en œuvre à l'initiative du groupe de travail, Marie-Hélène ROCHER-LOAEC cite :

- les nouveaux bulletins d'adhésion mettant en avant, sur 4 pages, les avantages dont bénéficient les adhérents.

- un triptyque de présentation de la SNHF, pas encore finalisé, qui sera plus grand et plus approprié à une diffusion au public intéressé lors des événements auxquels la SNHF participe.

- la mise à disposition des lettres d'information et bulletins des sections sous forme dématérialisée et permettant aux associations adhérentes de les partager avec leurs sociétaires.

Parmi les autres projets initiés à l'initiative du groupe de travail mais non encore aboutis, Marie-Hélène ROCHER-LOAEC mentionne :

- en collaboration avec le Comité fédérateur, la refonte de la plateforme « conférenciers » avec un enjeu de simplification et un enjeu de mobilisation des associations adhérentes. Les associations la demandent car elles sont en recherche de nouveaux conférenciers mais elles n'utilisent pas l'actuelle plateforme à cause d'une ergonomie médiocre. Il s'agit, en particulier, de reconsidérer les filtres existants : thèmes, mots clés, référents...

- l'organisation de « café-jardin », moments de convivialité et d'échanges, à périodicité mensuelle, permettant de fidéliser les adhérents, d'amener à la SNHF de nouveaux adhérents, possiblement d'autres bénévoles. Chaque « café-jardin » aura un thème. Ils seront organisés à la SNHF ou dans un site ou jardin habituellement fermé au public. Il s'agit d'offrir un nouvel avantage aux adhérents individuels.

- la récréation sur le site snhf.org d'un espace dédié aux associations adhérentes permettant de les géolocaliser et de les faire connaître.

- en collaboration avec le Comité fédérateur, la production d'un dossier-guide destiné aux ambassadeurs de la SNHF en région.

A la question de savoir si des « cafés-jardins » pourront être organisés en province, Pierre CHEDAL-ANGLAY propose d'y réfléchir avec les ambassadeurs de la SNHF et précise que la Société d'horticulture de l'Indre propose des cafés botaniques mensuels, le samedi matin, à la Châtre.

- **Mécénat**

Guy DEVILLARD expose que le groupe de travail qu'il anime a réalisé une plaquette de présentation de la SNHF et des activités qui se prêtent au mieux au mécénat. Il s'agit, à présent, de mobiliser tous les adhérents pour obtenir des aides de mécénat.

En réponse à une question, Pierre CHEDAL-ANGLAY précise que les mécènes ciblent prioritairement les activités de la bibliothèque et mentionne que VALHOR s'est engagée à allouer 10 K€ à des travaux de restauration d'ouvrages.

## 9/ Questions diverses

Au terme des sujets portés à l'ordre du jour, Jean-Pierre GUENEAU souhaite que s'expriment les adhérents présents.

Jean-Marc MULLER intervient pour souligner qu'à côté du mécénat traditionnel, lui ou Janic GOURLET mobilisent des sponsors ou des partenaires pour l'organisation des concours, concours national des jardins potagers ou Grand Prix de la Rose.

Jean-François COFFIN souligne qu'il ne faut pas solliciter un soutien financier sans un projet sérieux ciblé. Jean-Pierre GUENEAU partage cette analyse quant au nécessaire sérieux des dossiers supports des approches faites auprès des entreprises pour obtenir une aide de mécénat.

En réponse à une question d'un adhérent relatif au verdissement des entreprises, Jean-Pierre GUENEAU rapporte que c'est un des axes de travail de la convention qui lie la SNHF à l'OFB, axe qui vise à promouvoir la pratique du jardinage dans le monde professionnel.

Janic GOURLET souligne l'intérêt d'identifier quels axes les entreprises que l'on entend solliciter privilégient en termes de mécénat. Il ne servirait à rien de solliciter un partenaire qui ciblerait prioritairement l'humanitaire ou le social. Jean-Pierre GUENEAU en convient et indique que la SNHF a intérêt à mettre en avant l'axe patrimonial.

Aude de QUATREBARBES estime qu'il n'est pas souhaitable de changer le nom de la SNHF, gage de rayonnement et de continuité historique. Jean-Pierre GUENEAU répond que ce changement n'est pas à l'ordre du jour car ce nom a une valeur patrimoniale. Mais il est important de se doter d'une signature.

Aude de QUATREBARBES note qu'élue locale, elle n'a pas le souvenir que la SNHF l'ait sollicitée pour un partenariat. Jean-Pierre GUENEAU répond que nombre de collectivités sont en lien avec « Plante & Cité », qu'il lui semble qu'un travail de mise au clair des notions d'écologie urbaine et d'horticulture est des plus nécessaires.

Pierre CHEDAL-ANGLAY intervient pour rappeler que depuis plusieurs années, les villes sont appelées à cotiser pour le label fleurissement, autrefois sans frais. En outre, nombre d'entre elles ont des relations suivies avec les sociétés locales d'horticulture et leur apportent une aide, matérielle, voire financière. Il pose la question de ce que la SNHF peut apporter de plus à une ville que ces sociétés. Maryse FRIOT insiste sur la complémentarité entre la SNHF et les sociétés locales d'horticulture, notamment par la documentation qu'elle produit et sa bibliothèque. Anne-Marie SLEZEC illustre cette intervention en faisant part des travaux de numérisation ou d'inventaire des fonds engagés avec la Société d'horticulture des Bouches-du-Rhône, celle de Picardie ou celle d'Orléans et du Loiret.

Dominique AUSSANT souhaite des précisions sur le projet de convention en préparation avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture. Pierre CHEDAL-ANGLAY répond que des actions existantes dans la précédente convention seront reconduites : le prix de thèse remis à l'occasion du colloque scientifique, les journées de conférences et d'échanges, déclinaisons en région dans les lycées et CFA horticoles du colloque scientifique. Seront accentuées les coopérations autour des réseaux documentaires : HORTIDOC, RENODOC.... Et sera mise en avant la promotion de l'enseignement horticole par les sociétés régionales d'horticulture, souvent très proches des établissements d'enseignement horticole, à l'instar des liens entre la Société d'horticulture du pays d'Auray et le lycée-CFA de Kerplouz à Auray. Le président de la Société lyonnaise d'horticulture est l'ancien directeur du lycée horticole de Lyon-Ecully. Enfin, les documentations de la SNHF, ses webinaires en libre accès, sont très utilisés par les enseignants des lycées-CFA horticoles et feront l'objet d'une communication relayée par la DGER. Pierre CHEDAL-ANGLAY escompte que la convention en cours de mise au point pourrait être signée d'ici à la fin de l'année. Dominique AUSSANT explique que cette mise au point s'inscrit très probablement dans le mouvement de prise en compte de la transition agro-écologique par l'enseignement horticole.

Pierre CHEDAL-ANGLAY fait aussi cas des projets portés par les associations locales pour promouvoir le jardinage dans les écoles élémentaires, autre axe de la convention avec l'OFB. En l'espère, l'Ordre de Romarin est exemplaire. Mais ces projets ressortent du ministère de l'Education, et non de la DGER. La SNHF souhaite relancer le concours national des écoles fleuries, qui existe à l'échelle départementale. Jacques BONNARD, président de l'Ordre de Romarin, insiste sur l'importance de sensibiliser les enfants au végétal.

Noëlle DORION souhaite que « Jardins de France » soit mentionné dans la convention avec la DGER.

En réponse à une question d'un adhérent, Jean-Pierre GUENEAU indique qu'il n'y a pas de partenariat entre Tela Botanica et la SNHF. Jean-Marc MULLER indique que Tela Botanica a remporté, il y a quelques années, un prix du Concours national des jardins potagers.

Jean-Pierre GUENEAU informe avoir récemment rencontré Régis TRIOLLET, correspondant de la SNHF au sein de la DGER, qui lui a assuré que la finalisation de la convention était en bonne voie.

Philippe RICHARD, alors responsable du jardin botanique de Bordeaux, explique que lorsqu'il a souhaité que la ville de Bordeaux adhère à la SNHF, il n'a pas su expliquer à l'élu qu'il avait sensibilisé à la question quels services la SNHF pouvait apporter à sa ville et suggère que la SNHF se dote d'un document à l'intention des collectivités locales pour se faire connaître et présenter ses activités, notamment en termes de ressources documentaires. Jean-Pierre GUENEAU considère que c'est une bonne suggestion de cibler les sujets sur lesquels la SNHF travaille et qui pourraient intéresser les villes.

Janic GOURLET note que les sept collectivités locales qui accueillent le Grand Prix de la Rose sont adhérentes de la SNHF et bénéficient d'une exemption de cotisation n'ont jamais proposé de projet de partenariat à la SNHF alors qu'il leur en avait fait la suggestion.

Jacques BONNARD suggère de recréer une section « jeunesse » au sein de la SNHF. Il pense que le CNJCF peut être une passerelle pour proposer des activités aux collectivités locales.

Elisabeth VITOU indique être de plus en plus sollicitée pour animer des cours d'illustration botanique en province. Aborder le monde du végétal par le dessin, notamment pour les enfants, laisse des traces et est de nature à les amener à une meilleure compréhension du végétal. Elle se réjouit que des membres de sa section soient prêts à s'investir à ses côtés pour dispenser des cours. La proposition de « café-jardin » pourrait être mobilisée à cette fin.

En clôture de l'assemblée générale, Jean-Pierre GUENEAU remercie celles et ceux qui sont venus pour l'assemblée générale. Le fait que l'assistance nombreuse ait rempli la salle des fêtes de la Mairie du 7<sup>e</sup> est pour lui un témoignage de reconnaissance pour le travail fait depuis trois ans par l'équipe du bureau, les administrateurs, les bénévoles et les salariés. Il est convaincu que le renouvellement des instances n'affectera en rien la continuité des projets engagés et l'enthousiasme de ceux qui les pilotent. Il remercie Bruno LAMBERTI pour la décoration florale au pied du pupitre, à base de roses, mais aussi pour la démonstration d'art floral qu'il propose cet après-midi.

Jean-Pierre GUENEAU met fin à l'assemblée générale à 12h55.

<p>Pierre CHEDAL-ANGLAY</p>  <p>Secrétaire général</p>	<p>Jean-Pierre GUENEAU</p>  <p>Président</p>
---	---